



Première réunion de négociation des salaires minima hiérarchiques conventionnels Ingénieurs et Cadres 2019

Le 03 janvier 2019

La réunion du mois de novembre à l'UIMM concernant la « clause de revoyure 2018 » et le début des discussions sur la revalorisation des minima hiérarchiques de 2019, s'était soldée par une fin de non-recevoir à la fois de plusieurs organisations syndicales mais également du patronat.

Les raisons n'étaient évidemment pas les mêmes entre organisations syndicales et patronat. Les organisations syndicales, qui avaient conditionné leur signature à l'accord de revalorisation des mini IC 2018, à la possibilité de rediscuter de la mesure actée en début d'année lors de la clause de revoyure, demandaient la prise en compte du contexte économique favorable pour booster les mini alors que le patronat s'opposait farouchement à rediscuter du 1,2% (grassement alloué selon lui au titre de l'année en cours).

De ce fait, les débuts de la négociation des mini 2019 n'avaient donc pas eu lieu.

C'est forts de cet historique, que le 21 décembre dernier nous avons commencé la séance de négociations portant sur la revalorisation des minima hiérarchiques des IC 2019.

L'UIMM a entamé la discussion par "une prise de température" concernant le mécontentement social qui s'est exprimé ces dernières semaines, une sorte d'échange à bâtons rompus. La CGT a profité du moment pour rappeler qu'un signe fort du patronat lui semblait nécessaire, estimant que les entreprises portent une responsabilité forte dans le mécontentement social autour du manque de reconnaissance dans le travail de chacun et que, par le biais de ces négociations, l'UIMM peut fournir une première réponse.

Ces propos liminaires ont finalement abouti et ceci sans transition à la première proposition de l'UIMM en termes de revalorisation des minima hiérarchiques des IC.

Elle a proposé une revalorisation de 1,9% en considérant que ce montant englobait les résultats économiques favorables de l'année 2018. Elle formulait tout de même une condition pour sa mise en œuvre : une signature de l'accord en séance, sous peine d'autodestruction de la dite proposition. A prendre ou à laisser en quelque sorte !!

Inacceptable pour la CGT qui demande un rattrapage majeur des mini hiérarchiques au vu des très faibles pourcentages accordés ces dernières années, qui n'ont permis de garantir ni le pouvoir d'achat, ni l'attractivité de notre industrie et qui n'ont fait qu'aggraver le mécontentement des salariés.

Il n'y a pas que pour la CGT que cette proposition n'est en aucun cas acceptable puisque aucune des organisations syndicales présentes ne l'a estimée suffisante.

Devant ce refus (inespéré) de l'ensemble des organisations de salariés, l'UIMM a dû travailler à une seconde proposition. Une heure de suspension de séance pour entendre que la proposition de pourcentage alloué ne changeait pas mais qu'au lieu d'une clause de revoyure, elle proposait une clause de suivi dont les modalités seraient les suivantes :

- A partir de 1,7% en moyenne d'augmentation de l'indice INSEE hors tabac sur un an, des discussions sur la revalorisation des mini seraient automatiquement rouvertes.

Plusieurs gros, voire énormes hics :

- Le pourcentage de revalorisation jugé par tous très insuffisant ne bouge pas entre la première proposition et la deuxième,
- Le conditionnement d'une rediscussion sur un indice INSEE de ce niveau revient, pour le patronat, à mettre une main dans le dos et à croiser les doigts en espérant que cette situation n'arrive pas. Le seuil fixé étant effectivement très, très difficilement atteignable.

Pour la CGT, la proposition reste bien trop éloignée des revendications que nous portons en termes de pouvoir d'achat et niveau de vie, d'emploi et d'attractivité de notre branche notamment vis-à-vis des jeunes.

Le désaccord de toutes les organisations syndicales aura eu pour mérite de pousser l'UIMM à encore revoir sa copie pour proposer cette fois 2% de revalorisation.

Toutes les organisations présentes ont refusé la nouvelle proposition mise sur la table par le patronat de la branche.

La délégation CGT a œuvré à faire monter les enchères avec des autres organisations syndicales de salariés qui pour une fois, le contexte aidant, se sont montrées pugnaces et n'ont pas apposé leur signature dès la première proposition minimaliste.

Malgré cela, l'UIMM n'a pas été au-delà de cette proposition.

Le bilan est limpide, personne n'a cédé au chantage d'une signature immédiate. Aucun accord n'a aujourd'hui été conclu concernant la revalorisation des mini IC 2019.

Un nouveau rendez-vous avec l'UIMM est fixé le 8 janvier. Y signera-t-on un PV de désaccord, ou verra t'on apparaître une autre proposition ?

Le Bureau Fédéral réuni le 3 janvier, a largement débattu de la stratégie à adopter. Il a été décidé de poursuivre, tant que possible, dans l'union avec les autres organisations syndicales en maintenant un front commun face à l'UIMM. Objectif: obtenir une revalorisation des mini la plus importante possible pour créer un repère élevé pour toutes les catégories, pouvant être utilisé par tous dans les négociations à venir aussi bien en territoires que dans les entreprises.

La posture inhabituelle des autres organisations syndicales ainsi que la propension du patronat à octroyer un pourcentage de revalorisation des mini non connu depuis de nombreuses années sont la conséquence de la situation particulière qui règne dans notre pays depuis plusieurs semaines.

Nos revendications sont le fruit des demandes des salariés et de la réalité subie ces dernières années. Situation qui montre que le contexte est propice à la lutte dans les territoires et dans les entreprises. C'est avec des salariés impliqués et concernés que nous pourrons imposer des mesures conséquentes correspondant aux besoins qui s'expriment.

Un compte-rendu de la séance du 8 janvier vous parviendra suite à la négociation, il sera une base pour prendre la décision qui devra en découler.